

COURRIER ARRIVÉ

LE

12 MAR. 2020

Mairie  
LES VILLETES

COURRIER ARRIVÉ

LE

12 MAR. 2020

Mairie  
LES VILLETES

Monsieur Louis SIMONNET  
Maire de la commune des Villetes  
Mairie  
Le Bourg  
43600 LES VILLETES

Le Puy en Velay, le 6 MAR. 2020

OBJET : Projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune des VILLETES

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 31 janvier 2020, vous avez bien voulu me notifier, pour avis, le projet du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Ce document appelle de ma part une remarque relative aux règles de recul par rapport aux Routes Départementales hors agglomération :

- RD 47 : le recul minimal des constructions par rapport à l'alignement est de 10 m avec une plateforme de 7 m minimale.

D'une façon générale, vous voudrez bien adresser vos courriers à

**Département de la Haute-Loire**  
**Direction des Services Techniques**  
**1 Place Monseigneur de Galard**  
**CS 20310**  
**43009 LE-PUY-EN-VELAY CEDEX**

ou par mail à [dist.sa-secretariat@hauteloire.fr](mailto:dist.sa-secretariat@hauteloire.fr)

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,  
Le Directeur des Services Techniques

  
Joël ROBERT